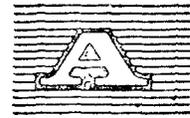


NOV 30 1976



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
LIMITEE
A/C.2/31/L.45
29 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis,
Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar,
République arabe libyenne, République arabe syrienne, Somalie,
Soudan, Tunisie, Yémen, Yémen démocratique : projet de décision

A sa séance plénière, le décembre 1976, l'Assemblée générale, rappelant la résolution 1982 (LX) du Conseil économique et social en date du 19 avril 1976, intitulée "Participation à la Conférence des Nations Unies sur l'eau", a décidé d'inclure l'arabe au nombre des langues de la Conférence des Nations Unies sur l'eau.